

## Ateliers de théâtre

**Les ateliers de création théâtre** proposés par *Le Qui-Vive*, sont destinés aux amateurs. Ils sont néanmoins envisagés d'un point de vue professionnel : les groupes sont constitués dès les premières séances puis ne bougent plus. Une forte motivation est demandée ; nous insistons sur l'assiduité et la ponctualité des élèves comédiens aux ateliers. Ainsi toutes les conditions sont réunies pour explorer tous les plaisirs de la scène !

Chaque atelier de création est dirigé par un.e metteur.e en scène professionnel.le dont l'objectif est de créer un spectacle présenté aux soirées inter-ateliers et au festival de théâtre amateur **Lever de Rideau**, dans des conditions techniques professionnelles.

> **ADOLESCENTS COLLEGIENS**

11/14 ans

> **ADOLESCENTS LYCEENS**

15/18ans

> **ADULTES**

Reprise des ateliers de la saison : *Lundi 21 septembre 2020*

**Ateliers ADOS 11/14 ans :** Mercredi 17h30-19h30

Atelier dirigé par Gwen Buhot

**Ateliers ADOS 15/18 ans :** Mardi 18h00-20h00

Atelier dirigé par Nicolas Dégremont

**Ateliers ADULTES**

> Lundi 19h45-22h45 / *Niveau débutant*

Atelier dirigé par Gwen Buhot

> Mardi 20h00-23h00 / *Niveau confirmé*

Atelier dirigé par Nicolas Dégremont [groupe complet]

> Mercredi 19h30-22h30 / *Niveau intermédiaire*

Atelier dirigé par Gwen Buhot

> Jeudi 19h30-22h30 / *Niveau intermédiaire*

Atelier dirigé par Nicolas Dégremont [groupe complet]



Nos ateliers sont dispensés

**Salle Schuman**

rue du Général de Gaulle  
76230 Bois-Guillaume

**AUDITION** des adultes, *mercredi 23 septembre, 19h30*

inscription par mail : [compagnie@lequivive.fr](mailto:compagnie@lequivive.fr)

La séance de travail se fera avec tous les nouveaux postulants et se déroulera comme un atelier classique avec un travail d'échauffement du corps et de la voix.

A l'issue de cet atelier de 3h il est décidé de part et d'autre de l'inscription de l'élève comédien.

Travail demandé : Présentation d'un texte court, fable, poésie, chanson de votre choix... Une improvisation sur un thème imposé vous sera proposée pendant l'atelier de rencontre.

## Cotisations et règlement intérieur

**ADULTES** (atelier de 3 HEURES) : **402 € l'année**

**ADOLESCENTS** (atelier de 2 HEURES) : **330 € l'année**

Votre inscription n'est définitive qu'après avoir participé à cours d'essai avec le metteur.euse en scène, la réception de votre règlement et la signature du règlement intérieur.

### Le règlement des cotisations s'effectue lors de l'inscription (\*):

> soit au comptant par **virement** (LE QUI-VIVE / IBAN : FR76 3002 7160 3300 0201 6470 156 / BIC : CMCIFRPP) ou par **chèque** (à l'ordre de La Compagnie Le Qui-Vive)

> soit en 3 fois sans frais, paiement en ligne via la plateforme HelloAsso. (1<sup>er</sup> paiement à l'inscription / le 2<sup>nd</sup> paiement 1/01/2021 / le dernier paiement le 1/04/2021)

(\* Un cours à l'essai gratuit est proposé

(\* L'inscription est annuelle

(\* Le remboursement de la cotisation est prévu pour les 2 cas suivants :

- Maladie ou accident, sur présentation d'un certificat médical

- Déménagement pour une autre région, sur présentation d'un justificatif

(\* Un trimestre commencé est dû en entier

### Règlement intérieur :

1. Les ateliers de création se déroulent du mois d'octobre au mois de juin, sauf vacances scolaires.
2. Toute participation à une activité de l'Association suppose le paiement préalable de la cotisation annuelle.
3. L'inscription d'un mineur doit se faire en présence d'un parent ou d'un accompagnant majeur.
4. L'arrêt de l'activité en cours d'année ne peut donner lieu à un remboursement.
5. Les élèves doivent être assidus au cours afin de ne pas gêner la progression du travail de l'année.
6. Toute absence doit être signalée directement par mail à [compagnie@lequivive.fr](mailto:compagnie@lequivive.fr) ou bien par téléphone auprès du metteur en scène qui vous communiquera son portable. A partir de 3 absences non justifiées, le participant pourra se voir exclu de l'atelier de création, et ce, sans remboursement.
7. Les élèves comédiens doivent respecter les horaires des ateliers.
8. L'association décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte.
9. J'accorde à la Compagnie Le Qui-Vive la permission de publier les vidéos et/ou photographies prises de moi lors des activités proposées par la compagnie durant la saison 2020/2021